

## NEWSLETTER N° 3 / 01/12/2016

### Délais de paiement dans le rapport de gestion pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total HT des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Plus précisément, les informations à mentionner sont les suivantes :

- S'agissant des fournisseurs : le nombre et le montant total HT des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant doit être ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats HT de l'exercice;
- S'agissant des clients : le nombre et le montant total HT des factures émises non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant doit être ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires HT de l'exercice.

Toutefois, la possibilité est laissée aux sociétés de présenter les retards sur les paiements des fournisseurs et les encaissements des clients non pas à la date de clôture, mais au cours de l'exercice. La ventilation de ce montant par tranche de retard devra être également indiquée ainsi que la part de ces retards par rapport à l'ensemble des factures reçues et émises (c. com. art. D. 441-4).

En outre, si la société souhaite exclure du dispositif certaines factures (pour contestation, litiges, non comptabilisation...), elle devra l'indiquer en commentaire dans le rapport de gestion et mentionner le nombre et le montant total des factures concernées (c. com. art. D. 441-4).

---

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre de factures concernées		X						X					
Montant total des factures concernées h.t.													
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		X						X					
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	X												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						

**Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice** (Tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 – II. : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 – II. : Factures <i>émises</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre cumulé de factures concernées		X						X					
Montant cumulé des factures concernées h.t.													
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année							X						
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année	X												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						